

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1561

présenté par
M. Carrez

à l'amendement n° 253 de la commission des finances
saisie pour avis

APRÈS L'ARTICLE 40

Avant l'alinéa 1 de cet amendement, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – Les articles L. 512-91 et L. 512-100 du code monétaire et financier sont abrogés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.